



MAIRIE DE NEUVY
21, route de Neung-sur-Beuvron
41250 NEUVY

☎ 02 54 46 42 69
✉ mairie@commune-neuvy.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

COMMUNE DE NEUVY

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 21/07/2026

L 'An deux mil vingt-six le 21 juillet à 18h30 heures, Le Conseil Municipal de la Commune de Neuvy dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Neuvy sous la présidence du Maire, Monsieur MARION Patrick.

Présents : MARION Patrick - HENRY Martine - DESPREZ Rudy – GROMIK Maud – GUILLAUME Luc BAINARD Mickaël – BESSONNIER Sylvie – MONTIGAUD Benoît – FERRAND Sabine - CLEMENT Karine

Absente excusée : FALOURD Jeanne donne son pouvoir à GUILLAUME Luc

Convocation du : 15 juillet 2026

Secrétaire : Martine HENRY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEUVY *Séance du 21 juillet 2026*

Début de séance : 18h30 – **Fin de séance** : 20h45

En début de séance, **intervention des conseillères municipales** de l'opposition (liste *Neuvy Autrement*) : Mme Sabine FERRAND et Mme Karine CLEMENT

Sujets abordés :

La date de leur réintégration au conseil municipal

Le retour des comptes rendu des commissions

Le délai de prévenance pour le centenaire de Denise

Les problèmes rencontrés sur les réseaux sociaux

L'évolution de 4 articles du règlement intérieur

Félicitent la commission animations pour la décoration mise en place sur la place du village lors de la coupe du monde de football

Saluent l'initiative de l'enregistrement des débats

Monsieur le Maire souligne que Mme Sabine FERRAND et Mme Karine CLEMENT sont maintenant réintégrées, que l'évolution rapide de la situation pendant l'épisode de canicule ne lui avait pas permis de communiquer quotidiennement sur l'ensemble des informations. Ces priorités opérationnelles ont conduit, de manière involontaire, à un oubli dans le traitement de votre courriel. Concernant les publications évoquées sur les réseaux sociaux, Le Maire a indiqué ne pas consulter ces plateformes.

Ordre du jour

1. **Adoption du compte rendu du Conseil municipal du 2 juin 2026**
2. **Délibération** : Augmentation du tarif des repas de la cantine scolaire à compter du 1er septembre 2026
3. **Délibération** : Désignation des membres de la Commission des impôts directs
4. **Délibération** : Participation financière de M. Hugues de LARMINAT
5. **Présentation des devis** :
 - Coffret électrique sur la place du village
 - Portillon route de Dhuizon
 - Tableau numérique
 - Débroussaillage du lotissement « la Forêt »
6. **Questions diverses**

Délibérations et décisions

1. Adoption du compte rendu du 2 juin 2026

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents lors du conseil municipal du 2 juin 2026.

2. Augmentation du tarif des repas de la cantine scolaire

M. le Maire expose les motifs de la proposition d'augmentation des tarifs, applicable à partir du 1er septembre 2026. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents (11 voix pour, dont 1 pouvoir).

3. Commission des impôts directs

M. le Maire présente le rôle de cette commission et propose la désignation de ses membres titulaires et suppléants. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents (11 voix pour, dont 1 pouvoir).

4. Participation financière de M. Hugues de LARMINAT (chemin des Bichetières)

M. le Maire rappelle le contexte des travaux de réfection du chemin des Bichetières, réalisés en 2025 et cofinancés à hauteur de 25 % par M. de CUGNAC, 25% par M. Hugues de LARMINAT et 50% par la commune. Le coût total hors taxes s'élève à 5 460,75 €. La délibération relative à la participation de M. de LARMINAT est adoptée à l'unanimité des membres présents (11 voix pour, dont 1 pouvoir).

Présentations et informations

M. Benoît MONTIGAUD, Conseiller municipal, présente les devis suivants, retenus après examen :

- **Coffret électrique sur la place du village** : Entreprise *JBELEC* (3 835.20€ TTC)
- **Portillon route de Dhuizon** (modèle à lames verticales pleines) : *Menuiserie Fonteneau Cédric – EI* (1 149€ HT)
- **Tableau numérique pour l'école** (rentrée 2026, subvention possible) : *UGAP* (2 359.66€ TTC)
- **Débroussaillage du lotissement « La Forêt »** : *Les Forestières de Sologne* (2 220€ TTC)

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Le PCS est présenté aux membres du Conseil. Des fiches pédagogiques sont en cours d'élaboration afin de définir les procédures à suivre en fonction des risques identifiés. Ce document sera transmis à la préfecture ainsi qu'à l'ensemble des conseillers municipaux pour validation.

Questions et informations diverses

Événements et animations

- **Fête de l'école** : Annulée en juin, elle pourrait être reportée en septembre en collaboration avec l'Association des Parents d'Élèves (APE). Aucune date n'est encore arrêtée.
- **14 juillet 2026** : La commune a organisé un vin d'honneur, un repas républicain et la retransmission du match de football dans une ambiance conviviale, à la salle communale. Le feu d'artifice est reporté, aucune date n'est encore arrêtée.
- **Ateliers « Transition Écologique »** : Proposés par les Communautés de communes de Grand Chambord et de Beauce Val de Loire, deux animations sont prévues à la salle communale :
 - **Mercredi 30 septembre 2026** : « Mon jardin de demain »
 - **Mercredi 14 octobre 2026** : « Fabrication de produits cosmétiques »

Une communication sera diffusée prochainement.

Travaux et équipements

- **Réfectoire** : Fin prévue des travaux de peinture : vendredi 24 juillet 2026
- **Ventilation/climatisation** : L'achat de ventilateurs ou d'un système de climatisation est à l'étude.
- **Équipements publics** :
 - Acquisition d'une seconde table de pique-nique sur la place du village (projet porté par la Communauté de communes du Grand Chambord).
 - Réfection du terrain de pétanque en cours d'examen.

Vidéoprotection : Contact a été pris avec le référent de la gendarmerie nationale dédié spécifiquement à la vidéosurveillance.

Vie locale

- **Naissances** : Le choix du cadeau de naissance, option n°2, « *Les P'tits Bois de Muriel* », a été validé par l'ensemble des conseillers.
- **Salle communale** :
 - Problèmes récurrents de nettoyage, notamment en cas de location (associations et particulier). La cuisinière a été enlevée.
 - La révision du règlement et la mise en place d'une convention pour les associations sont en cours. À compter de janvier 2027, les chèques ne seront plus acceptés pour les locations. Nouveau moyen de paiement à définir.
- **Pizzas à Neuvy** : Depuis l'installation du camion « *Les Pizzas de Sologne* » le 18 juin 2026, les retours sont très positifs. M. Beurel, le gérant, se déclare ravi de l'accueil réservé par la commune.
- **Monsieur Rudy DESPREZ**, Conseiller municipal, à participer à la réunion du SEBB et il propose de faire une réunion à la salle communale concernant le Beuvron. Date et modalité à venir.

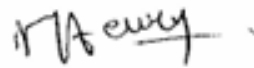
Clôture et prochaines réunions

La séance est levée à 20h45.

Prochain Conseil municipal :

Le mardi 15 septembre 2026 à 18h30.

APPROBATION

Nom Prénom	FONCTION	SIGNATURE
Patrick MARION	Maire	
Martine HENRY	Secrétaire de séance	

Monsieur le Maire,

Chers collègues

Nous n'avons pas eu l'autorisation d'assister au dernier conseil, cependant, voilà, nous sommes à nouveau toutes les deux face à vous aujourd'hui sans avoir reçu confirmation par courrier de notre réintégration. Merci de nous confirmer la date réelle à laquelle nous sommes réélues ?

Afin de clarifier une dernière fois nos différents, nous tenons à vous exprimer monsieur le Maire notre ressenti qu'en à votre comportement du 02 juin, inapproprié, sans explication de votre part quant au déroulé de la suite à donner n'ayant pas reçu de notre côté le courrier du tribunal. (D'ailleurs nous attendons toujours des excuses)

Nous espérons que cela se passera enfin dans un climat apaisé, d'autant que vous écriviez le 17 juin, je cite "mon objectif reste inchangé : travailler ensemble dans un climat serein et positif, pour l'intérêt de la commune de Neuvy."

Nous vous avons adressé ainsi qu'à l'ensemble des élus un mail du 22 juin, au sujet des mesures prises en direction des personnes vulnérables de Neuvy et un au sujet de l'école suite aux prérogatives de la préfecture pendant la canicule. Mails dont nous attendons toujours une réponse à ce jour.

Concernant l'événement pour les 100 ans de Denise Bessonnier que la mairie a bien voulu organiser le 2 juillet. Nous avons reçu le mail d'invitation à 11h19, le 2 juillet, pour y assister à 18h30. Est-ce que cela a été le cas pour tous les élus du conseil ?

Nous profitons également de vous partager notre stupéfaction de recevoir des insultes sur Facebook à notre encontre mais également en direction d'une habitante. Aujourd'hui nous espérons fortement que cela cesse et que nous puissions enfin travailler pour Neuvy avec intelligence, sans querelle partisane et dans un climat réellement apaisé. A défaut nous serons contraintes d'en aviser la préfecture.

Ceci étant dit, maintenant nous souhaitons revoir qq points au sujet du règlement intérieur que nous n'avons pas pu adopter n'ayant pas pu participer aux échanges.

- **Article 4** : Accès aux dossiers : A faire évoluer afin d'avoir les documents en amont du conseil pour avoir le temps de s'approprier le dossier et pouvoir délibérer en toutes connaissances.
- **Article 8** : fonctionnement des commissions municipales : il convient d'envoyer aux membres des commissions les CR.
- **Article 12** : mandat : le pouvoir écrit est à présenter en début de séance
- **Article 15** : Enregistrement des débats : nous saluons cette initiative qui facilitera pour Sabine la rédaction du CR.

Concernant la sécurité du village via la vidéosurveillance il serait opportun de demander un devis correspondant aux besoins de Neuvy et non se baser sur ce qui est fait ailleurs.

Nous saluons les initiatives de la commissions animations lors du Mondial, apportant de la gaité et de la couleur à notre commune.

Nous vous remercions pour votre écoute